

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

**2024-04-25 – LOCATIONS (3.3) – TARIFS DE LOCATION DU BATIMENT
ADMINISTRATIF DE NOVIANT AUX PRES POUR L'INSTALLATION DE
MARAICHERS**

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

La communauté de communes Terres Toulaises est propriétaire de l'ancien siège administratif de l'ex-communauté de communes des Côtes en Haye, situé sur la zone d'activité de l'Orme à Noviant-aux-Prés. Ce local de 177 m² était libre depuis plusieurs années.

Depuis février 2024, deux maraîchers se sont installés sur les terrains agricoles dans la zone d'activité, à l'arrière du site. Pour les accompagner dans leur installation, la CC2T leur a proposé de mettre en place une convention d'occupation précaire pour une durée de 12 mois. Cette convention se décomposait en deux périodes : une gratuité de janvier à juillet et l'application d'un loyer modéré de juillet à décembre 2024.

Au regard des investissements et du travail réalisés, il est proposé d'appliquer une gratuité sur l'ensemble de l'année 2024.

A compter du 1^{er} janvier 2025 et pendant une année, un loyer modéré de 250 € HT/mois sera appliqué.

L'ensemble des fluides sont payés par les maraîchers : eau et électricité, depuis l'installation sur site.

Pour 2026, les maraîchers auront la possibilité de louer le site sur une plus longue durée en passant par un bail commercial allant de 3 à 9 ans. Cette décision sera proposée le cas échéant en conseil communautaire en fin d'année 2025.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de :

- **valider la prolongation de la période de gratuité sur toute l'année 2024 ;**
- **valider les tarifs de location pour 2025 tels que décrits ci-dessus ;**
- **autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération, dont la convention d'occupation précaire.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX